



COMMUNE DE LATTES

Avis d'appel à candidatures pour l'occupation du domaine public Port Ariane

REGLEMENT DE LA PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE

Le présent appel à candidatures concerne l'occupation du domaine public communal pour une exploitation économique. Il s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.2122-1 à L.2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le port de plaisance de Port Ariane est situé à Lattes, dans la Métropole de Montpellier, dans l'Hérault et dans l'Occitanie. Il dispose d'une capacité d'accueil de 100 bateaux sur pontons. Le port est réservé aux bateaux de moins de 16 m avec un tirant d'eau maximum de 1,30 m et un tirant d'air maximum de 3,30 m (côté NGF=0). Il est ouvert du 1^{er} mars au 30 novembre.

1- Identification de la personne publique

Mairie de Lattes
Avenue de Montpellier
CS11010
34973 LATTES Cedex
Représentée par son Maire : Monsieur Cyril MEUNIER

Renseignements possibles à l'adresse mail suivante : secretariat.dgs@ville-lattes.fr

2- Objet de la procédure

La Commune de Lattes organise un appel à candidatures relatif à la mise à disposition du domaine public sur le quartier de Port Ariane qui se décompose comme suit :

- Le ponton C du Port comportant 25 anneaux afin de constituer une base fluviale de bateaux destinés à la location (impérativement supérieure à 24 heures),
- Un terrain représentant une partie de la parcelle CZ0134 pour une superficie d'environ 1 334 m² comprenant un hangar pouvant héberger un atelier de réparation et de stockage temporaire de bateaux,
- Un emplacement sur le domaine public pour lui permettre d'installer une pompe d'avitaillement en carburant depuis la cuve installée sur le domaine public.

Localisation :



Activité : location à l'année de bateaux du 1er mars au 30 novembre. La société doit être propriétaire de l'ensemble des bateaux et assurera l'entretien des bateaux et leur assurance ainsi que celle du hangar et des autres biens.

Consistance de l'occupation : Le titulaire sera autorisé à stationner jusqu'à 25 bateaux selon les règles prévues dans le règlement du Port et aux tarifs votés par le Conseil Municipal. (Cf. règlement actuel joint). Le titulaire sera autorisé à utiliser gratuitement la pompe des eaux noires, ainsi que le local douches et sanitaires installé à la capitainerie.

Il ne sera autorisée aucune sous-location.

Il est mis à la disposition du titulaire une partie d'un terrain d'une surface de 1334 m² comprenant un hangar pouvant contenir un atelier de réparation et un lieu de stockage temporaire pouvant accueillir temporairement à sec les 25 bateaux objet de l'occupation. Le hangar ne pourra avoir aucune autre destination.

Le titulaire sera en charge de l'entretien et de l'ensemble des démarches réglementaires concernant la pompe d'avitaillement et la cuve de 10 000 l s'y rapportant.

Le titulaire aura à sa charge le paiement des frais de fluides du hangar

3- Durée de l'occupation

L'autorisation d'occupation temporaire est délivrée à titre précaire.

Elle débute au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2028).

Cette autorisation pourra être résiliée ou suspendue à tout moment pour tout motif d'ordre public ou tiré de l'intérêt général ou en cas de non observation par le titulaire de l'une quelconque des obligations souscrites et/ou du règlement du port.

4- Redevance

La redevance annuelle est calculée selon :

- la dimension de chaque bateau en fonction des tarifs votés par le Conseil Municipal,
- une redevance minimum de 13 000 € TTC pour la mise à disposition du foncier et du hangar.

La redevance annuelle due pour la période d'occupation du domaine public ne pourra être inférieure à la redevance due pour la première année.

5- Retrait du dossier de consultation

Les documents à télécharger lors du retrait du dossier sont :

- Le présent règlement de la procédure de sélection
- Le cadre type à renseigner par le candidat
- Le projet d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
- Le règlement du port de Port-Ariane
- L'arrêté de navigation dans le Lez

6- Contenu du dossier à remettre

Au regard du présent règlement et des termes de l'autorisation d'occupation temporaire qui sera consentie par la Commune au pétitionnaire retenu, les candidats intéressés par la consultation devront proposer un dossier rédigé en français et composé des pièces suivantes :

- Une lettre de candidature datée et signée précisant les motivations du candidat
- Un mémoire reprenant les éléments demandés dans le cadre type (maximum 5 pages recto)
- Un extrait KBis datant de moins de 2 (deux) mois
- Les statuts de la société exploitante
- Une copie des attestations d'assurance en cours de validité
- Bilan des 3 dernières années si société existante
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour cette occupation du domaine public
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

7- Remise des candidatures

Le dossier accompagné des pièces justificatives est à adresser uniquement par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Commune de Lattes

Direction Générale

Avenue de Montpellier

CS11010

34973 LATTES Cedex

Le pli recommandé devra comporter la mention « ne pas ouvrir-Appel à candidatures pour le port de Port-Ariane ».

Tout autre moyen d'envoi sera rejeté.

Date limite de réception des offres : vendredi 20 octobre 2023 à 16h

Les plis dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure précitées ne seront pas examinés.

8- Analyse des candidatures

A l'expiration du délai de réception des candidatures, les propositions seront examinées selon les critères suivants :

- 80% sur le montant de la redevance composée de l'article 4,
- 10 % nombre et caractéristiques des bateaux
- 5 % actions dans le domaine de la protection de l'environnement
- 5 % contenu de la prestation touristique proposée : nature et organisation de l'activité (type de séjour, durée du séjour...)

Toute candidature effectuée en dehors du cadre de mémoire proposée par la Commune ne sera pas étudiée.

L'examen des candidatures sera assuré par une commission ad hoc et se prononcera au vu du rapport d'analyse effectué.

MEMOIRE TECHNIQUE (5 pages recto maximum)

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Mail :@.....

Téléphone :

Nom de la personne référente :

Coordonnées :

Mail :@.....

Téléphone :

Montant proposé pour la redevance en € TTC :

Catégories	Montants TTC	Nombre de Bateaux	Total
0 à 6 m	1 116,00 €		
6,01 à 8 m	1 383,00 €		
8,01 à 10 m	1 737,00 €		
10,01 à 12 m	2 091,00 €		
12,01 à 14 m	2 526,00 €		
14,01 à 16 m	3 087,00 €		
16,01 à 18 m	3 696,00 €		
18,01 à 24 m	4 908,00 €		
Total redevance due pour la flotte			
Proposition de redevance pour la mise à disposition du Foncier/ hangar : (minimum 13 000 €)			
Total Redevance annuelle pour la 1ère année*			

* La redevance annuelle due pour la période d'occupation du domaine public ne pourra être inférieure à la redevance due pour la première année

Contenu du dossier :

- Mémoire technique dûment complété et signé,
- Lettre de candidature datée et signée précisant les motivations,
- Extrait KBis datant de moins de 2 (deux) mois
- Les statuts de la société exploitante
- Copie des attestations d'assurance en cours de validité
- Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Protection de l’environnement

Fournir les mesures prise en matière de protection de l’environnement par la société (tri des déchets, actions en faveur du développement durable)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A series of horizontal dotted lines intended for writing, with a large, faint, stylized signature watermark overlaid in the center of the page.

Signature :